



AVIS AU PUBLIC

Loi du 19 décembre 2008 relative à l'eau

Conformément aux dispositions de l'article 24, §1 de la loi du 19 décembre 2008 relative à l'eau, il est porté à la connaissance du public que la **demande d'autorisation** plus amplement décrite ci-dessous a été déposée auprès de l'Administration de la gestion de l'eau (AGE) :

Référence AGE:	EAU/AUT/21/0244	
Objet de la demande :	la réalisation des infrastructures d'assainissement dans le cadre du plan d'aménagement particulier "Laangfelder" à Grosbous	
Requérant Adresse :	AuCarré pour le compte de la Société nationale des habitations à bon marché (SNHBM) 2, rue Kalschesbruck L-1852 Luxembourg	
Date de la demande :	26.03.2021	
Lieu et numéro cadastral	Grosbous	plusieurs numéros A Grosbous
Début de l'affichage :	16.04.2021	
Fin de l'affichage :	26.05.2021	
Remarque(s) :		

Grosbous, le 14.04.2021
pr. le collège des bourgmestre et échevins,

le président,

le secrétaire

